

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 8 novembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 novembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE - CONVENTION AVANT-PROJET (AVP-PRO) AVEC LES PARTENAIRES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Johann SPITZ, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Christine HYPEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Jérôme BALOGE, Elmano MARTINS à Dominique SIX, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florence VILLES, Franck PORTZ à Sophie BROSSARD, Nicolas ROBIN à François GUYON, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

François BONNET, Patricia DOUEZ, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente excusée :

Sophia MARC.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Dominique SIX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE - CONVENTION AVANT-PROJET (AVP-PRO) AVEC LES PARTENAIRES

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C67-11-2020 du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020, relative à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;

Vu la délibération C68-11-2020 du Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2020, relative à la validation du programme de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la première phase du projet de pôle gare Niort Atlantique ;

Vu la délibération C56-02-2021 du Conseil d'Agglomération du 1^{er} février 2021, relative aux demandes de subventions auprès des financeurs pour l'aménagement de la première phase du projet de pôle gare Niort Atlantique ;

Vu la délibération C49-04-2021 du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021, relative au protocole partenarial pour la réalisation du projet de Pôle Gare Niort Atlantique ;

Préambule :

Dans la continuité du protocole partenarial délibéré le 12 avril 2021, la CAN, maître d'ouvrage (MOA) du projet et MOA délégué pour les secteurs sous compétence de la Ville de Niort (cf. article 4 de la convention et schéma de répartition des MOA), poursuit son avancement sur le réaménagement des sites Est et Ouest de la Gare. La phase AVP-PRO qui s'engage permettra de préciser les MOA du projet comprenant plusieurs intervenants (SNCF, Ville de Niort, CAN, Conseil Départemental 79) et de poser le cadre pour cette étape opérationnelle qui précise le projet.

Une phase de concertation est engagée, elle contribuera à la construction collective du projet en bonne intelligence avec l'élaboration technique et politique de l'opération.

Le travail collaboratif de cette convention AVP-PRO, vise également à inscrire les montants des dépenses envisagées et les participations des partenaires, principalement l'Etat à travers le plan de relance, la Région Nouvelle-Aquitaine et sa politique de soutien à la mobilité et au Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et l'Europe-FEDER qui soutient également le développement de projets favorisant les mobilités et l'accès aux PEM des gares. Pour un montant global estimatif de dépenses de près de 507 000 € HT pour cette phase (frais d'études diverses et de maîtrise d'œuvre), le tableau ci-dessous, précise les participations inscrites à la convention :

financeurs	montant en €	% du montant total phase AVP-PRO
Europe-FEDER **	170 640 €	34%
Région Nouvelle-Aquitaine	101 380 €	20%
Etat (avance de 5%)	133 500 €	26%
CAN	101 380 €*	20%
TOTAL	506 900 €	100%

Les partenaires signataires de cette convention sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- La Ville de Niort ;
- Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- L'Etat- Plan de relance ;
- Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- SNCF Gares et Connexions.

* A noter que la participation de la Ville de Niort (à travers le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération du Niortais) sera définie plus précisément ultérieurement.

Pour mémoire, le projet du Pôle Gare Niort Atlantique comprend 2 séquences :

Séquence 1 (Est de la gare) :

- Création d'une voie de contournement de la gare comprenant une offre de dépose minute, des accès facilités et améliorés pour le stationnement longue durée et un quai complémentaire pour les cars pour accéder à cette nouvelle entrée ;
- Le parking longue et moyenne durée, fera l'objet d'un aménagement global qualitatif avec une intégration paysagère. L'extension à plat du parking se fera de façon qualitative, mais avec des investissements maîtrisés au regard du caractère transitoire de cette occupation, afin de ne pas bloquer le développement futur de la halle.

Séquence 2 (Ouest de la gare – Place de la gare, Pôle d'Échange Multimodal (PEM)) :

Réalisation d'un PEM paysager et qualitatif comprenant une place devant le bâtiment « voyageurs ». L'offre de transports en commun sera située à proximité de l'entrée de gare. Les accès et les circulations pour les cars des liaisons régionales (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) seront reconfigurés avec la création d'une gare routière (6 quais). Les bus du réseau urbain et les cars de l'agglomération seront intégrés le long de la RD 740. Les aménagements des espaces réservés aux taxis, dépose minute et reprise ¼ d'heure, stationnement PMR, cheminements pour vélos et piétons seront créés, la concertation en cours permettra de concevoir un projet qui répond aux attentes des futurs utilisateurs, tout en respectant les équilibres du projet.

Ainsi, afin de préciser pour la phase AVP-PRO les attentes de la CAN et de la Ville de Niort, de prendre en compte les objectifs des partenaires du projet, une convention AVP-PRO (en annexe) a été rédigée conformément au protocole partenarial du 12 avril 2021, elle permettra ainsi de :

- Préciser le projet en amont de la phase AVP-PRO et de cadrer le contenu opérationnel de cette phase ;
- Adapter les plans de financements, les conditions de versement et le calendrier pour que chaque financeur puisse afficher ses participations pour la phase AVP-PRO ;
- Identifier et préciser les maîtrises d'ouvrage ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention AVP-PRO jointe en annexe ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstentions : 2

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président